

Bonification ANCV

Odalys bonifie les sommes payées *en chèques-vacances*

100€
=
110€*



Pour tout règlement en chèques-vacances
bénéficiez de 10€ de réduction par tranche de 100€
sur les séjours montagne, mer et campagne*

Informations et réservations

04 42 25 99 95 | odalys-vacances.com

Code partenaire

* Sur une sélection de résidences Hiver 22/23, Odalys Vacances bonifie de 10%, soit 100€ = 110€ votre règlement en chèques-vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Bonification valable sur des séjours de 7 nuits minimum, en hébergement jusqu'à 6 personnes maximum. Offre non rétroactive, cumulable avec l'offre 1ères minutes Hiver 22/23 ainsi qu'avec la remise accordée aux partenaires. Non cumulable avec les promotions ou offres chèques cadeaux. Non applicable sur des tarifs spéciaux nets ou négociés. Pour les Sites Montagne : non applicable sur les vacances scolaires d'hiver (séjours entre le 17/12 et 31/12/2022 et entre le 04/02 et le 04/03/2023). Pour les Sites France métropole Bord de Mer/Campagne et Corse : non applicable sur les vacances scolaires de printemps (séjours à partir du 08/04/2023). Bonification appliquée exclusivement lors de votre paiement en ligne. Consulter la liste des résidences concernées sur odalys-vacances.com

Les résidences éligibles à la montagne*

Alpes du Sud	Superdévoluy - L'Orée des Pistes
Alpes du Sud	Vars - Pra Sainte Marie
Alpes du Sud	Villeneuve la Salle - Aquisana
Dauphiné-Isère	Auris en Oisans - Les Balcons d'Aurée
Dauphiné-Isère	Autrans - Le Sornin
Dauphiné-Isère	L'Alpe d'Huez - L'Eclouse
Dauphiné-Isère	Les 2 Alpes - L'Ours Blanc
Dauphiné-Isère	Les 2 Alpes - Le Surf des Neiges
Dauphiné-Isère	Vaujany - La Cascade - Les Epinettes
Dauphiné-Isère	Vaujany - Le Crystal Blanc
Dauphiné-Isère	Vaujany - Le Dôme des Rousses
Haute savoie	Chamonix - Isatis
Haute savoie	Chatel - Les Fermes de Chatel
Haute savoie	Evian les Bains - Les Chalets d'Evian
Haute savoie	Flaine - Le Panoramic
Haute savoie	La Clusaz - Mendi Alde
Haute savoie	Les Carroz d'Arâches - Front de Neige
Haute savoie	Les Carroz d'Arâches - Sunotel
Haute savoie	Morillon - Le Buet
Maurienne	Saint François Longchamp - Les Balcons du Soleil
Maurienne	Saint Sorlin d'Arves - L'Orée des Pistes
Maurienne	Saint Sorlin d'Arves - L'Ouilleon
Maurienne	Saint Sorlin d'Arves - Les Bergers

Maurienne	Saint Sorlin d'Arves - Les Chalets de l'Arvan II
Maurienne	Saint Sorlin d'Arves - Les Sybelles
Maurienne	Valmeinier - Le Grand Panorama 1
Maurienne	Valmeinier - Les Lumières de Neiges
Pyrénées	Font Romeu - Mille Soleils
Tarentaise	Belle Plagne - La Licorne
Tarentaise	Les Arcs - Edenarc
Tarentaise	Les Menuires - Chanteneige Croisette
Tarentaise	Méribel Mottaret - Le Hameau du Mottaret
Tarentaise	Plagne Centre - Le Pelvoux
Tarentaise	Plagne Soleil - Le Cervin
Tarentaise	Plagne Village - Front de Neige
Tarentaise	Tignes - Le Hameau du Borsat
Tarentaise	Tignes - Le Rond-Point des Pistes
Tarentaise	Tignes - Val Claret
Tarentaise	Val d'Isère - Les Hauts du Rogogne
Tarentaise	Val d'Isère - Les Jardins de Val-Verdets
Tarentaise	Val Thorens - L'Alteigne
Tarentaise	Val Thorens - Le Valset
Tarentaise	Val Thorens - Tourotel Dim-Dim
Tarentaise	Val Thorens - Tourotel Sam-Sam



Les résidences éligibles à la mer et à la campagne*

Bord de Mer / Campagne (France Métropole) - Toutes les résidences (Hors appart'hôtels Odalys City)

Corse - Toutes les résidences

* Sur une sélection de résidences Hiver 22/23, Odalys Vacances bonifie de 10%, soit 100€ = 110€ votre règlement en chèques-vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Bonification valable sur des séjours de 7 nuits minimum, en hébergement jusqu'à 6 personnes maximum. Offre non rétroactive, cumulable avec l'offre 1ères minutes Hiver 22/23 ainsi qu'avec la remise accordée aux partenaires. Non cumulable avec les promotions ou offres chèques cadeaux. Non applicable sur des tarifs spéciaux nets ou négociés. Pour les Sites Montagne : non applicable sur les vacances scolaires d'hiver (séjours entre le 17/12 et 31/12/2022 et entre le 04/02 et le 04/03/2023). Pour les Sites France métropole Bord de Mer/Campagne et Corse : non applicable sur les vacances scolaires de printemps (séjours à partir du 08/04/2023). Bonification appliquée exclusivement lors de votre paiement en ligne. Consulter la liste des résidences concernées sur odalys-vacances.com